

Atelier de planification du projet tuniso-allemand « RECAPZI »

Tenu le 2 et 3 Décembre 2008 à la salle de réunion du GMG Soukra, l'atelier de planification du projet tuniso-allemand destiné au renforcement des capacités en gestion durable des zones industrielles baptisé « RECAPZI » avait surtout comme objectif d'établir à partir des axes définis pour le projet, les effets du projet pour les trois années de son exécution en première phase.

A rappeler que le projet dure six ans et a déjà entamé ces premières activités début 2008, avec des actions de formations pour deux groupes de GMGs (Grand Tunis et Kairouan) outre des tables rondes à propos de sujets d'actualité (révision de la loi des GMGs, gestion des risques dans les zones industrielles,...etc).

Quatre axes ont été définis pour matérialiser l'objectif du projet à savoir :

Axe 1 : le développement organisationnel des GMGs est renforcé.

Axe 2 : Un réseau fonctionnel des GMGs est initié.

Axe 3 : La communication et la coopération entre les GMGs et les institutions régionales sont améliorées.

Axe 4 : l'efficacité du cadre institutionnel national est renforcé.

Les principales recommandations faites par les présents sont :

- Le recouvrement des cotisations GMG à travers la facture STEG, ne doit pas être de façon exclusive ni systématique.

- Les services innovateurs pouvant être fournis par les GMGs peuvent inclure : des centres de vie actifs, des actions de formation groupées, la gestion des déchets solides, la facilitation des démarches administratives, etc.

- L'implantation de nouveaux GMGs n'obéit pas seulement à des règles ; elle doit se baser essentiellement sur un processus de communication et d'interactions de proximité.

- La création de nouveaux GMGs doit être dynamisée conjointement par le MIEPME et les gouverneurs des régions.

- La création du réseau des GMGs doit être progressive et soutenue par l'organisation des tables rondes.

- Le réseau des GMGs permettra l'organisation des formations ciblées, l'échange d'expérience, la mise en commun de moyens ou équipements...etc.

Quant aux risques retenus pour le projet, les participants ont évoqué la possibilité d'une orientation préférentielle vers des sociétés privées pour gérer les zones industrielles au dépend du développement des GMGs bien qu'actuellement ce n'est pas l'option politique privilégiée.

A noter finalement que cet ateliers a vu la participation de 30 personnes représentants : un groupe des GMGs, le Ministère de l'Industrie et de l'Energie et des petites et moyennes entreprises, le Ministère de l'Intérieur et du Développement Local, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère des Finances, La Protection Civile, l'AFI, l'API, l'ANGED, l'ONAS, l'UTICA, Municipalité Thyna, le FIPA et la coopération technique allemande GTZ.

Budget de l'Etat 2009 – les nouveautés

Outre la décision d'aménager 700 ha de zones industrielles en 2009, il est à noter :

- Les entreprises de promotion immobilière sont autorisées à aménager des terrains industriels dans les zones de développement régional. En contre partie, elles bénéficieront de deux primes : la première sera fixée en fonction du coût de l'investissement et de la nature de la zone. La seconde leur sera accordée au titre de la participation de l'Etat aux dépenses à engager pour réaliser des travaux d'infrastructure nécessaires à la réalisation des terrains industriels. Cette prime sera déterminée selon la nature de la zone.

- Concernant l'environnement, les interventions du fonds de lutte contre la pollution seront étendues pour couvrir le coût des dépenses fixes et de gestion relative au traitement des rejets industriels et des ordures ménagères.

@ Pour réagir à ces informations, veuillez écrire à : gmgksarsaid@hexabyte.tn